

## Crédit à la consommation : niveau historiquement bas des taux maximaux

Bruxelles, le 30 novembre 2009

**A partir du 1<sup>er</sup> décembre 2009**, le tarif maximum des ouvertures de crédit va connaître une nouvelle baisse. **Jamais**, depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation en 2006, les **taux annuels effectifs globaux (TAEG)<sup>1</sup>** n'ont été **aussi bas**.

Le maximum légal des coûts totaux (les taux annuels effectifs globaux maximaux) des **ouvertures de crédit** (notamment les cartes de crédit magasin) **baissera**, à cette date, de **1 %**. Le coût des ouvertures de crédit aura ainsi **diminué de 4% en un an**.

Pour les **prêts et les ventes à tempérament**, les maxima légaux restent inchangés.

Les nouveaux taux annuels effectifs globaux maxima légaux, applicables à partir du 1<sup>er</sup> décembre, sont :

TAEG maxima légaux				
Montant du crédit	Prêts/ventes à tempérament	Ouvertures de crédit		Crédit-bail
		avec carte	sans carte	
< = 1250€	19,50%	15,00%	11,00%	13,50%
> 1250€ tot 5000€	15,00%	13,00%	10,00%	11,00%
> 5000€	12,50%	12,00%	10,00%	10,50%

Une baisse est également à noter pour les situations débitrices sur un **compte à vue** : le **taux d'intérêt débiteur annuel** sur les comptes à vue, que les institutions financières peuvent imputer aux clients, ne pourra pas dépasser **11% maximum** au 1<sup>er</sup> décembre 2009.

Le consommateur sera personnellement informé si ces nouveaux maxima influencent à la baisse le taux d'intérêt débiteur ou le taux annuel effectif global qui leur est appliqué. Il recevra mensuellement un relevé du taux d'intérêt débiteur imputé, ou, en cas d'ouverture de crédit, un relevé du taux annuel effectif global.

<sup>1</sup> Le taux annuel effectif global représente le coût total du crédit à la consommation et est exprimé en pourcentage du montant du crédit consenti. Il dépasse largement le simple taux d'intérêt puisqu'il comprend également tous les autres frais liés à la réalisation et à la gestion du crédit, tels que les frais d'administration, de personnel, ...

### **UNION PROFESSIONNELLE DU CRÉDIT**

*L'Union professionnelle du Crédit (UPC) est membre de Febelfin.*

### **FEBELFIN**

*Febelfin, la Fédération belge du secteur financier, a été créée le 28 mars 2003. Les cinq associations constituantes sont l'Association belge des banques (créée en 1937) et des sociétés de bourse (ABB), l'Association belge des Asset Managers (BEAMA), l'Union professionnelle du Crédit (UPC), l'Association belge des membres de la Bourse (ABMB) et l'Association belge de Leasing (ABL), auxquelles s'ajoutent quelques membres associés au statut particulier. Fin 2007, Febelfin et ses membres représentaient plus de 235 institutions financières en Belgique. Ils procurent ensemble plus de 100.000 emplois directs et plus de 100.000 emplois indirects.*

*L'union des forces de ces associations au sein d'une fédération les chapeautant est un fait unique dans l'Union européenne. Febelfin constitue le représentant par excellence du monde financier belge tant au plan national qu'international. Febelfin relève le défi de remplir un rôle important en tant que "shared voice" du secteur et conciliateur entre ses membres et différentes parties aux niveaux national et européen : décideurs politiques, autorités de contrôle, fédérations professionnelles et groupes d'intérêts.*

*La fédération assure le suivi des tendances et évolutions et aide ses membres à adopter les positions adéquates. Avec eux, Febelfin oeuvre, par le biais des communiqués et des prises de position, à défendre les valeurs du secteur : service au client, confiance et transparence, dynamisme et proactivité.*